

Rapporteur : **Madame Maryse LAVRARD**

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association Caus'ette

Mesdames, Messieurs,

L'association Caus'ette organise chaque année deux temps forts : le festival des «cent voix » au printemps (pour lequel la collectivité apporte un soutien financier de 1 000 €), et « les mardis au Verger » durant l'été.

La manifestation consiste en sept soirées de contes en plein air, pour adultes et enfants, en juillet et août. Cette action rencontre chaque été un succès grandissant (1200 spectateurs en 2008) et participe pleinement à l'animation de la ville pendant la période estivale

Le coût des intervenants, essentiellement professionnels, étant toujours plus important, l'association a besoin du soutien de la collectivité pour mener à bien ses projets.

L'association Caus'ette sollicite donc une subvention d'un montant de 1 500 € qui contribuera au financement de ce festival d'été, à hauteur de 23 % du budget prévisionnel du festival.

* * * * *

VU l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901, relative à l'organisation des associations,

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux conventions de partenariat avec les associations,

VU l'article L 1611-4 du code de collectivités territoriales relatif aux contrôles des organismes subventionnés,

VU la demande de subvention de l'association Caus'ette en date du 16 février 2009,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir l'association pour l'organisation de la manifestation « les mardis du Verger », en juillet et août 2009, appréciée et attendue par les châteleraudais, du fait de sa particularité et de sa qualité,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € (mille cinq cent euros) à l'association Caus'ette pour l'organisation des « mardis au Verger ».

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte 33 / 6574 / 5100.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture, le

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services